

## Chartre sur la prévention des lésions auditives pendant les activités musicales.

Les organisateurs de festivals et de concerts, les responsables des salles de concert, soutenus par les artistes, leur entourage et les techniciens, souhaitent adopter ensemble une **réglementation réaliste** qui fixe le niveau sonore maximum autorisé pendant les spectacles et les soirées, en salles et en plein air, sans perdre de vue la qualité et la magie de ces événements musicaux.

En signant cette charte, nous nous engageons à mettre en pratique les mesures concrètes suivantes:

- 
- 1) Le niveau sonore maximum autorisé pendant les concerts/les soirées est  $L_{eq} = 103$  dB(A), mesuré pendant 15 minutes à la table de mixage, à une hauteur de 2 mètres au-dessus du sol.
  - 2) Les techniciens, les artistes et leur entourage connaissent le niveau maximum à l'avance et sont explicitement invités à l'appliquer de façon rigoureuse.

### **Mesures d'accompagnement**

*- L'exécution de ces mesures d'accompagnement dépend des possibilités budgétaires et infrastructurelles de chacun. -*

---

- 3) Un bon mesurage permanent du niveau sonore, dans une zone où le public est directement exposé aux émissions sonores donne une idée précise de l'intensité sonore atteinte, de façon à ce les mesures adéquates puissent être prises si nécessaire.
- 4) Si les niveaux sonores sont supérieurs à 96 dB(A), le public doit en être averti avant l'événement.
- 5) Sur les lieux mêmes, le public peut toujours avoir à sa disposition les moyens de protection nécessaires (boules Quies) qui assurent un assourdissement suffisant.

6) Dans les environs immédiats de l'événement musical, un local est prévu pour « décompresser » (chill-outroom). Cet endroit est clairement indiqué à l'entrée de l'événement.

Les directives pour ces zones de repos sont:

- a. il est préférable que les émissions sonores ne dépassent pas un niveau de 85 dB(A);
- b. le local doit être clairement indiqué et doit être accessible au public pendant tout le temps que dure l'événement.

7) L'organisateur /l'artiste donne la préférence aux meilleures technologies disponibles pour permettre l'application de toutes ces mesures et les intensifier par une sensibilisation, une information et une formation.

---

Organisation / artiste / technicien(ne):

Représenté(e) par:

Signature: